

Le Premier ministre conclut que le président du Conseil du trésor pourrait obtenir du ministre des Affaires sociales les informations qu'il lui manque pour compléter son dossier, de façon à ce que le Conseil des ministres réétudie cette question la semaine prochaine dans la perspective d'accorder l'indexation demandée à moins que les informations à être fournies par le ministère des Affaires sociales n'impliquent une modification de cette position.

LA QUESTION REFERENDAIRE

Le Premier ministre mentionne que, suite au Livre blanc et à une série de consultations qu'il a effectuées à l'intérieur et à l'extérieur du parti Québécois, il en est venu à la conclusion que la question référendaire devait s'articuler autour de l'idée de souveraineté-association, de l'égalité des peuples, d'une nouvelle entente. Il indique qu'il aimerait avoir aujourd'hui l'opinion préliminaire des membres du Conseil, de façon à ce que le Conseil puisse être en mesure de prendre une décision finale mercredi prochain.

Le ministre de la Fonction publique mentionne qu'il lui semble important que la question comporte un préambule court et explicite, suivi d'une question très courte.

Le ministre de l'Immigration indique qu'il préfère également que ce soit une question très courte.

En réponse à une question du ministre délégué aux affaires parlementaires, le Secrétaire général du Conseil exécutif signale qu'il est possible de faire précéder la question par un préambule qui l'explique.

Le ministre délégué aux Affaires parlementaires croit qu'il serait plutôt dangereux pour le gouvernement d'évoquer la possibilité de tenir un deuxième référendum dans le texte même de la question.

A ce sujet, le Premier ministre rappelle que le programme du parti Québécois prévoit, à son article 4, qu'il devra tenir un second référendum en cas d'échec des négociations sur la souveraineté-association.

Le ministre délégué aux Affaires parlementaires souligne que le Livre blanc rendu public en novembre évoquait le mandat de réaliser la souveraineté-association, alors qu'il est question aujourd'hui d'un mandat de négocier la souveraineté-association. Dans ce contexte, le ministre signale qu'il est préférable de ne pas évoquer un second référendum car ça enlèverait toute la valeur d'un premier référendum.

Le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre estime que la formulation de la question n'est pas ce qu'il y a de plus important. Il souligne que c'est plutôt la conjoncture et le contenu du Livre blanc qui sont importants pour le résultat du référendum. Il croit qu'il est préférable d'utiliser un préambule et de ne pas évoquer la possibilité d'un deuxième référendum. Il précise également que, dans la question ou dans le préambule, il est important de faire allusion à la substance de la souveraineté-association.

Le ministre d'Etat au développement économique considère qu'évoquer dans le premier référendum la possibilité d'un second référendum, aurait l'air astucieux et déplairait à la population. Il mentionne qu'il est important d'inclure dans la question la notion de souveraineté-association.

Le ministre de l'Energie et des Ressources mentionne qu'au lieu d'un préambule, il préférerait avoir une question qui soit plus longue.

Le ministre des Transports indique sa préférence pour évoquer maintenant un second référendum dans la question. Il précise qu'il faut également que la question soit honnête et explicite. Il souligne que si le gouvernement veut gagner les prochaines élections, il lui faut absolument gagner le référendum.

Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche croit qu'il faut formuler une question claire et conforme au Livre blanc et que cette question ne doit pas évoquer un second référendum, compte tenu du fait que le gouvernement pourrait désirer tenir des élections sur cette question, plutôt qu'un référendum.

Le ministre de la Justice signale qu'il ne faut pas exclure la possibilité que des élections générales doivent se tenir assez tôt après le référendum.

Le ministre délégué aux Affaires parlementaires considère qu'il n'est pas nécessaire d'évoquer un second référendum dans la question qui sera déposée à l'Assemblée nationale le 21 décembre, et que le gouvernement doit se garder une certaine marge de manoeuvre à cet égard.

Le ministre de la Justice, au contraire, croit que le second référendum doit être évoqué dans la question, puisque c'est une question qui surgira tout naturellement chez les Québécois et qu'il est préférable que le gouvernement apporte cette précision dès maintenant.

Le Premier ministre estime qu'il faut absolument que le deuxième référendum soit évoqué quelque part avant le référendum et il précise qu'il n'est pas encore tout à fait fixé à l'effet de savoir si ce second référendum devrait être évoqué dans la question même ou dans le débat qui se tiendra à l'Assemblée nationale.

Le ministre d'Etat au développement économique mentionne qu'il a maintenant changé d'opinion sur cette question et qu'il croit qu'un second référendum sur une nouvelle constitution pourrait être évoqué, de façon à montrer à la population que le gouvernement entend lui permettre de l'accompagner tout au long du chemin. Il ajoute que le gouvernement devrait préciser que le projet de constitution sera soumis de nouveau à la population.

Le ministre de la Justice souligne que si le gouvernement entend tenir un second référendum, il serait préférable de le dire maintenant clairement, de façon que cela n'apparaisse pas comme étant une trouvaille de dernière minute. Il mentionne que cette question viendra de toute façon et que le gouvernement ne peut pas jouer avec les mots.

Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche souligne que si le gouvernement évoque un second référendum, il risque de semer une certaine confusion.

Le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre mentionne qu'une fois le premier référendum gagné, le gouvernement fédéral ne voudra pas négocier avant que le gouvernement québécois n'ait tenu des élections générales de toute façon.

Le Premier ministre conclut que chacun devrait réfléchir de nouveau à cette question jusqu'à la semaine prochaine, de façon à ce que le Conseil puisse rédiger la meilleure question possible.

Levée de la séance à 20h00



LA QUESTION REFERENDAIRE

Pour faire suite aux discussions du Conseil de la semaine dernière à ce sujet, le Premier ministre dépose pour discussion deux textes susceptibles de faire l'objet de la question référendaire soit la formule I et la formule II suivantes:

Formule I

{ J'accepte
 Acceptez-vous } de confier au Gouvernement du Québec (étant
 entendu que { je serai
 vous serez } consulté(e) à nouveau sur le
 résultat des pourparlers) le mandat de négocier avec le
 reste du Canada une nouvelle entente basée sur l'égalité
 fondamentale des partenaires, afin d'assurer au peuple
 québécois sa souveraineté politique tout en maintenant
 entre { nous
 les parties } une association économique et monétaire (?)

Formule II

Le Gouvernement du Québec vous a proposé de lui confier le mandat de négocier avec le reste du Canada une nouvelle entente fondée sur l'égalité de droit des partenaires.

Cette entente assurerait au peuple québécois sa souveraineté politique (c'est-à-dire...), tout en maintenant avec le Canada une association économique et monétaire.

Afin que se poursuive aussi démocratiquement l'exercice de ce droit à l'autodétermination que constitue ce référendum, vous serez consultés à nouveau sur les résultats des pourparlers.

{ J'accepte
 Acceptez } dans ces conditions, de confier au Gouvernement
 du Québec le mandat { de négocier
 de réaliser par voie de négociations }
 une nouvelle entente Québec-Canada?

Le Premier ministre souligne à ses collègues que le gouvernement joue son avenir sur ce référendum. Il mentionne que les consultations qu'il a effectuées lui ont permis de conclure que ce n'est pas tellement la formulation même de la question qui est déterminante en ce qui concerne le résultat du référendum mais plutôt les erreurs et les gaudes qui pourraient être commises pendant la période référendaire.

Il mentionne qu'il s'est interrogé longtemps sur la nécessité de faire précéder la question par un préambule ainsi que sur l'utilité d'évoquer dans le texte de la question l'idée d'une seconde consultation une fois les négociations terminées.

Il mentionne qu'il est maintenant plutôt porté à évoquer la seconde consultation compte tenu du fait qu'il s'agira là d'une question que le gouvernement se fera poser dès le dépôt de la question; il signale également qu'il n'y a rien dans le programme du Parti québécois qui s'y oppose sans compter que l'article 4 de ce programme se lit ainsi:

"4. Demander aux citoyens du Québec, dans l'éventualité où il paraîtra impossible d'en arriver à une entente satisfaisante avec le Canada, le mandat d'exercer sans partage les pouvoirs d'un Etat souverain."

Après avoir lu les deux formules proposées, il mentionne qu'il préfère en définitive la seconde en raison de son préambule.

Le ministre d'Etat au développement économique mentionne sa préférence pour une formulation plus courte.

Le ministre de la Justice mentionne sa satisfaction de voir que le problème du trait d'union entre les mots "souveraineté" et "association" ne se présente pas dans ces formulations et il souligne l'importance de faire apparaître clairement la simultanéité de la souveraineté et de l'association.

Le ministre d'Etat au développement culturel mentionne que la seconde formulation lui apparaît trop longue ainsi que susceptible de créer de la confusion; il signale qu'il préférerait réduire le préambule dans une seule phrase très courte suivie de la question puisqu'à son avis, la question véritable c'est le besoin d'un nouveau régime et non pas la négociation qui fait tout dépendre de l'autre partenaire.

Le ministre de la Fonction publique mentionne qu'il est d'accord avec le ministre d'Etat au développement culturel et souligne sa préférence pour une brève description de la souveraineté-association suivie d'une question portant sur un mandat de négociier.

En réponse à une question du ministre de l'Environnement, le Premier ministre mentionne que même si des élections fédérales sont maintenant prévues pour le 18 février 1980, le gouvernement ne doit pas reporter le dépôt de la question à l'Assemblée nationale eu égard aux échéanciers à respecter.

Le ministre des Finances mentionne que même si l'approche du ministre d'Etat au développement culturel apparaît séduisante, il aimerait que pour le moment, l'idée de la seconde consultation soit discutée une fois réglée la formulation de la question en ce qui concerne la souveraineté-association elle-même.

Le ministre des Affaires sociales mentionne que la question doit être claire et limpide.

Le Premier ministre signale que même s'il n'est pas enthousiasmé par une question précédée d'un préambule, il a malgré tout choisi cette formule de préférence à une formule interrogative de façon à permettre au gouvernement d'évoquer la substance de la souveraineté association.

Les membres du Conseil conviennent qu'il serait préférable de mettre de côté la première formule et de s'attarder plutôt sur un projet de question s'apparentant à la seconde formule et commençant par un préambule portant sur le contenu de la souveraineté association.

Le ministre des Finances mentionne que le gouvernement a toujours parlé de souveraineté association et non de souveraineté politique et que, pour une meilleure compréhension, il serait préférable de parler de la souveraineté sans la qualifier.

Le Premier ministre mentionne que le projet de souveraineté-association serait mieux compris s'il était défini en termes concrets comme "le pouvoir de faire les lois, d'utiliser les impôts et d'établir des relations extérieures".

Le ministre délégué aux Affaires parlementaires mentionne qu'il lui apparaît essentiel de définir ainsi la souveraineté-association parce que sans cela le projet apparaîtra incomplet; il signale qu'il faut faire comprendre que tous les impôts payés par des Québécois devront servir seulement les intérêts du Québec.

Le Premier ministre propose que le deuxième paragraphe du préambule se lise ainsi:

"Cette entente rapatrierait au Québec le droit exclusif de faire ses lois, d'employer tous ses impôts et d'établir ses relations extérieures, c'est-à-dire la souveraineté".

Le ministre des Transports signale qu'il serait préférable de parler d'acquérir la souveraineté.

Le ministre des Affaires intergouvernementales mentionne l'importance de maintenir l'idée de simultanéité entre la souveraineté et l'association.

Le ministre des Affaires intergouvernementales mentionne qu'au lieu des termes "association économique et monétaire", il serait préférable d'utiliser l'expression "l'association économique et de l'usage de la même monnaie".

En ce qui concerne la monnaie, le ministre des Finances mentionne qu'il n'est pas certain qu'évoquer cette notion ait un effet rassurant sur la population.

Le Premier ministre mentionne que le deuxième membre de cette phrase pourrait être le suivant:

"tout en maintenant le lien que constitue l'ensemble économique canadien y compris la même monnaie".

Le ministre des Finances suggère: "tout en maintenant avec le Canada une association économique comportant l'usage de la même monnaie".

LA SECONDE CONSULTATION

Le ministre de la Fonction publique mentionne qu'il serait préférable de ne pas évoquer dans la question l'idée d'une seconde consultation puisque le gouvernement aura de toute façon, au cours de la campagne référendaire, l'occasion de préciser que si les négociations ne donnent pas les résultats escomptés, il consultera à nouveau la population; il rappelle que le programme du Parti québécois est clair à ce sujet puisqu'il prévoit qu'en cas d'échec des négociations, il y aura une deuxième consultation.

Le Premier ministre mentionne qu'il y a deux dimensions reliées à cette seconde consultation, soit un danger d'affaiblissement de la position du gouvernement et une assurance pour la population que le gouvernement va agir avec elle; il mentionne également qu'on l'a informé que les résultats d'un sondage, qui sera rendu public la semaine prochaine, indiquent que 65% des Québécois croient que si le gouvernement du Québec en arrive à une entente avec le reste du Canada, ils aimeraient être consultés à nouveau sur le contenu de cette entente.

Le ministre d'Etat au développement économique mentionne qu'il faut évoquer cette seconde consultation dans la question puisque de toute façon, c'est la question à laquelle devra incessamment répondre le gouvernement et que suite à une question portant sur un mandat de négociation, il est normal que la population veuille en connaître les résultats et se prononcer sur ceux-ci.

Le ministre des Finances mentionne qu'avant d'évoquer un second référendum, il est important de bien examiner les conséquences des scénarios post-référendaires possibles suivants:

- 1o Dans l'hypothèse où le gouvernement fédéral s'engagerait dans une réforme en profondeur de la constitution après une réponse positive au premier référendum et accorderait aux provinces une juridiction exclusive dans les affaires sociales, serait-il opportun de tenir un second référendum?
- 2o Dans l'hypothèse peu probable où le gouvernement fédéral accepterait intégralement le concept de souveraineté-association, serait-il opportun de tenir un second référendum?

3o Dans l'hypothèse où des progrès se réaliseraient en cours de négociation et où il serait nécessaire pour le gouvernement québécois d'avancer encore plus loin, ne serait-il pas préférable de déclencher une élection générale plutôt que de tenir un second référendum?

4o Dans l'hypothèse où le gouvernement fédéral refuserait de négocier avec le Québec, il mentionne qu'alors l'article 4 du programme du Parti s'appliquerait et qu'il deviendrait nécessaire de consulter les citoyens du Québec.

Il mentionne qu'en tenant compte de ces divers scénarios, il serait préférable pour le gouvernement de simplement mentionner que la population serait consultée à nouveau sans préciser si ce sera par voie de référendum ou autrement, de façon à laisser au gouvernement la latitude de déclencher une élection générale au besoin plutôt que de tenir un référendum; il mentionne également que l'expression "consultés à nouveau sur les résultats des pourparlers" n'est pas suffisamment précise et qu'il faudrait rédiger une formulation plus adéquate.

Le ministre des Transports mentionne que le gouvernement devrait s'engager à consulter la population sur les suites à donner aux négociations en cas de demi échec et non sur les résultats eux-mêmes puisqu'à son avis, la situation sera claire en cas d'échec ou de réussite complète dans les négociations; il réitère que des problèmes se poseront surtout si les négociations conduisent à un demi échec et qu'il faudra alors que le gouvernement consulte la population sur les suites à y donner.

Le ministre de l'Immigration mentionne que le gouvernement doit respecter le cheminement de la population en y allant étape par étape et en lui donnant l'assurance qu'elle pourra réévaluer la situation à l'occasion d'une seconde consultation.

Le ministre d'Etat au Développement culturel mentionne que même si au Conseil des ministres tenu à Grand'Mère cet automne, il insistait sur la nécessité d'une deuxième consultation, il s'interroge maintenant sur l'opportunité de le préciser dans la question référendaire compte tenu du fait que ça pourrait être interprété comme une crainte de la part du gouvernement et comme impliquant qu'il ne s'agit pas là du vrai référendum. Il précise toutefois que la consultation évoquée dans le préambule de la question ne porte pas sur un quelconque changement constitutionnel mais bien sur les résultats des pourparlers sur la souveraineté association.

Il mentionne finalement qu'il préfère qu'on évoque la seconde consultation dans la question référendaire et indique sa préférence pour utiliser le mot consultation plutôt que le mot référendum.

Le ministre de l'Environnement mentionne sa préférence pour l'expression "consultation sur les suites à donner aux négociations".

Le ministre des Affaires intergouvernementales mentionne que si le gouvernement évoque une seconde consultation, il n'aura pas l'air craintif mais soucieux de rejoindre une préoccupation de fond de la population. Il mentionne que quel que soit le résultat des négociations, le gouvernement n'aura pas d'autre choix que de consulter à nouveau la population; il souligne qu'il faut conserver l'idée que le gouvernement fera rapport à la population sur les résultats des négociations et qu'il la consultera sur les suites à leur donner. Il signale qu'il aurait préféré toutefois que l'on précise que cette consultation s'effectuera par référendum quoiqu'il se rallierait en définitive à ce qu'une telle précision ne soit pas apportée dans la question référendaire.

Le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre mentionne que même si le gouvernement gagnait son référendum, il n'y aurait pas de traité de souveraineté association avant les prochaines élections générales. Il précise qu'il serait préférable que le gouvernement indique dans la question qu'il consultera à nouveau la population tout en évitant de préciser qu'il s'agira là d'un second référendum.

Le ministre des Finances mentionne que dans l'évocation d'une seconde consultation, il faudra préciser qu'elle portera sur les suites à donner aux pourparlers sur le projet de souveraineté-association et non pas sur un changement constitutionnel quelconque offert par Ottawa ou sur une simple réforme du fédéralisme. Il suggère la formulation suivante:

"Vous serez consultés à nouveau sur les suites à donner aux pourparlers qui se tiendront sur la nouvelle entente".

Il réitère son opinion à l'effet que le gouvernement ne devrait pas fermer la porte à une élection sur ce sujet en précisant dans la question référendaire que cette consultation se fera par référendum.

Le ministre des Affaires culturelles mentionne qu'il est maintenant convaincu que s'il s'agit de consulter la population sur les suites à donner aux négociations, il est nécessaire de préciser que cette consultation s'effectuera par référendum.

Le ministre des Finances souligne que si le gouvernement mentionne que le second référendum portera sur les suites à donner aux négociations, ça n'empêchera pas le gouvernement de tenir au besoin des élections sur ces négociations en cours de négociations.

Le Premier ministre précise que si le gouvernement obtient une réponse positive au référendum, des élections générales devront de toute façon suivre peu de temps après alors même que les négociations seront en cours.

Il suggère le texte suivant:

"Le gouvernement s'engage à consulter à nouveau la population par voie de référendum sur les résultats des pourparlers concernant la nouvelle entente".

Le ministre délégué aux Affaires parlementaires suggère la formulation suivante:

"La légitimité de la nouvelle entente intervenue sera consacrée par une nouvelle consultation du peuple québécois".

Le ministre des Finances souligne qu'il ne faut pas que la formulation de la question référendaire donne ouverture au gouvernement fédéral et aux partis d'opposition pour exiger du gouvernement québécois de tenir un référendum sur un fédéralisme plus ou moins renouvelé.

A cet égard, le Premier ministre précise que le gouvernement québécois acceptera les concessions du gouvernement fédéral en matière constitutionnelle dans le cadre du mandat normal de tout gouvernement provincial traditionnel sans avoir à tenir de consultation particulière là-dessus; il précise toutefois que les résultats des pourparlers sur la souveraineté association et les suites à y donner devraient faire l'objet d'une nouvelle consultation par référendum; il rappelle également qu'en cas d'échec des négociations, le gouvernement est balisé par le programme du Parti à ce sujet.

Le Premier ministre mentionne qu'il doit suspendre la séance pour quelques minutes en raison d'engagements pris antérieurement et que la discussion pourrait reprendre vers 9h00 sur un nouveau texte qui tienne compte des observations formulées par le Conseil des ministres.

SUSPENSION DE LA SEANCE A 6h30.

REPRISE DE LA SEANCE A 9h00.

Le secrétaire général du Conseil exécutif dépose une nouvelle formule de question référendaire soit la formule III suivante:

" Le Gouvernement du Québec a fait connaître sa proposition d'en arriver, avec le reste du Canada, à une nouvelle entente fondée sur le principe de l'égalité des peuples.

Cette entente permettrait au Québec d'atteindre, en même temps, un double objectif: acquérir les pouvoirs de la souveraineté (exclusivité des lois et des impôts, représentation internationale) tout en maintenant avec le Canada une association économique comportant l'usage de la même monnaie.

A l'issue des négociations sur cette proposition, le Gouvernement s'engage à consulter la population, par voie de référendum, avant de poser tout geste qui en découle.

ACCEPTEZ-VOUS, DANS CETTE PERSPECTIVE, DE CONFIER AU
GOUVERNEMENT DU QUEBEC LE MANDAT DE NEGOCIER UNE NOU-
VELLE ENTENTE QUEBEC-CANADA ?

OUI.....

NON.....

"

Le Premier ministre mentionne que le texte du premier paragraphe de cette nouvelle formulation reflète la discussion du Conseil des ministres de cet après-midi.

Quant au deuxième paragraphe, le Premier ministre mentionne qu'il pourrait se lire comme suit:

" Cette entente permettrait au Québec d'atteindre un double objectif: acquérir le pouvoir exclusif de faire ses lois, d'utiliser ses impôts et d'établir ses relations extérieures, ce qu'est la souveraineté, et en même temps de maintenir avec le Canada une association économique comportant l'usage de la même monnaie."

Quant à la formulation du troisième paragraphe, le Premier ministre signale qu'elle ne reflète pas exactement le sens de la discussion de cet après-midi et qu'il faudrait y travailler à nouveau.

Le ministre des Finances rappelle qu'il s'agit-là d'une question de fonds qui engage le gouvernement pour des années à venir; il souligne qu'avec une telle formulation, il semble que seul un référendum permettrait au gouvernement d'agir plus tard ce qui équivaut en quelque sorte à nier la légitimité d'une élection sur le dossier constitutionnel. Il souligne qu'une telle formulation exclut la possibilité de recourir à des élections pour faire avancer ce dossier ou permettre au gouvernement de se tirer d'un guet-apens.

Le ministre d'Etat au développement culturel propose la formulation suivante:

"Le gouvernement s'engage à faire rapport à la population sur le résultat de la négociation de cette proposition et de la consulter par voie de référendum sur la suite qu'il convient de lui donner."

Le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre mentionne que jamais le Québec ne deviendra souverain par voie d'élection même si le parti gouvernemental obtenait de 45 à 50% des suffrages. Il mentionne par ailleurs, que le gouvernement ne peut pas s'engager à ne pas se servir des élections comme levier de déblocage du dossier constitutionnel un jour ou l'autre.

Le Premier ministre mentionne qu'il y a des éléments fondamentaux où la population doit absolument accompagner le gouvernement.

Il rappelle que s'il y a échec des négociations, il ne surviendra pas avant les prochaines élections qui auront lieu quelques mois après le référendum; il précise qu'au cours d'un second mandat, il pourrait y avoir échec des négociations et que dans ce cas, il faudra prévoir une consultation par référendum avant de faire l'indépendance unilatéralement ou un référendum pour approuver une nouvelle entente.

Le ministre des Finances précise que le programme du Parti québécois prévoit qu'il y aura une nouvelle consultation qu'en cas d'échec des négociations qu'il s'agit de la position qu'il a défendue au dernier congrès du Parti québécois.

Le Premier ministre conclut que quelle que soit l'issue des négociations, il faudra faire rapport à la population et la consulter par référendum sur toute suite à lui donner.

Le ministre des Affaires intergouvernementales mentionne qu'il est clair que le gouvernement ne doit pas être forcé de tenir un référendum sur un sujet comme le transfert des allocations familiales et il signale que la formule proposée par le ministre d'Etat au développement culturel élimine cette hypothèse et permet au gouvernement de faire un rapport sur le résultat de la négociation de la souveraineté association et de consulter la population à partir de cette proposition.

Le ministre de la Justice mentionne qu'il est important de s'engager à consulter la population sur les résultats des négociations, et qu'il faut que le gouvernement soit clair sur le moyen choisi, soit une élection ou un référendum ou les deux. Le ministre signale que l'important est de gagner le référendum et que dans cette hypothèse, le gouvernement sera en mesure de demander à la population un autre mandat de 4 ans pour réaliser la négociation; il rappelle qu'il ne faut pas croire que les négociations ne dureront que 6 mois ou un an. Il mentionne qu'après 4 ans de négociations, il ne sait pas si le gouvernement aura obtenu la souveraineté association mais il précise qu'à son avis, le gouvernement en sera très près.

Le Premier ministre mentionne que le gouvernement devra répondre à des questions sur l'après-référendum et que dans ce contexte, il est préférable de préciser sa position dès la formulation de la question.

Le ministre délégué aux Affaires parlementaires mentionne que la question doit être un instrument clair et honnête de ralliement et qu'elle ne doit pas donner de prise aux adversaires; il signale que la population s'attend à une question sur un mandat de négociation et que la seule nouveauté qui apparaîtra dans la formulation sera l'évocation d'une deuxième consultation. Il mentionne que cette seconde consultation est en fait une obligation démocratique de ne pas procéder à un changement radical profond une fois l'entente conclue ou les négociations terminées sans consulter la population. Il mentionne que si une entente était conclue sur la base de la souveraineté association, il n'y aurait aucun problème à tenir un second référendum alors que si l'entente n'est pas satisfaisante, il faudra se demander ce que le gouvernement aura à faire ratifier par la population. Il mentionne qu'on est là dans l'inconnu et qu'il est difficile de faire de telles projections.

Il mentionne que le gouvernement ne doit pas s'engager à faire un référendum sur n'importe quel résultat de négociations de façon à ne pas s'obliger à faire ratifier par la population un fédéralisme plus ou moins renouvelé.

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme souligne que de toute façon le second référendum ne porterait que sur la souveraineté association et non pas sur n'importe quel rapport sur l'état des négociations à un moment donné.

Le ministre d'Etat au développement économique mentionne que le gouvernement ne peut pas espérer tout obtenir lors de la négociation et qu'il faut éviter d'avoir à faire approuver par la population quelque chose de fondamentalement différent du Livre blanc et qui ne sera pas les résultats que le gouvernement espère.

Le ministre délégué aux Affaires parlementaires mentionne que l'important est de ne pas avoir à tenir un référendum à moins que le gouvernement n'ait obtenu une entente satisfaisante.

Le ministre de la Justice mentionne qu'il est d'accord avec cette remarque et souligne qu'il faut également prévoir l'hypothèse de l'échec des négociations.

Le Premier ministre mentionne que le programme du Parti oblige le gouvernement à évoquer l'échec possible des négociations et il conclut qu'il serait alors préférable de revenir à l'idée de tenir un référendum sur tout geste qui découle des négociations ce qui comprendrait la ratification d'une entente ou même un mandat de déclarer l'indépendance unilatéralement.

Le ministre de la Justice mentionne qu'il faut s'engager à consulter la population par référendum avant d'engager définitivement l'avenir constitutionnel du Québec.

Le ministre des Finances mentionne qu'à partir du moment où on accepte le principe que toute modification du régime implique un référendum en cas de succès ou en cas d'échec, et que l'avenir constitutionnel ne peut pas être changé sans référendum, il faut alors clairement évoquer dans la question référendaire un second référendum pour être cohérent. Il mentionne toutefois que ses convictions ne vont pas jusqu'à déclarer qu'il faille absolument un référendum pour changer un statut constitutionnel.

Le ministre délégué aux Affaires parlementaires mentionne que le gouvernement a déjà précisé qu'il changerait le régime politique par référendum; il signale que maintenant le gouvernement entend tenir un référendum pour demander un mandat de négocier tout en évoquant un second référendum en cas de changement de régime.

Le ministre de la Justice et le ministre d'Etat au développement économique rappellent que le gouvernement a toujours déclaré au cours des cinq dernières années, qu'il y aura nécessairement un référendum pour modifier le statut du Québec.

Le ministre des Finances mentionne qu'alors que le Livre blanc parlait d'un mandat de réaliser la souveraineté association et que maintenant il est plutôt question de la négocier, il faut maintenant en toute logique évoquer un second référendum pour réaliser la souveraineté-association. Le ministre signale également qu'au fil des ans le concept d'indépendance est devenu souveraineté-association et maintenant nouvelle entente.

Le ministre de la Justice mentionne qu'en terme de réalisme politique, le gouvernement ne peut pas demander aujourd'hui de réaliser la souveraineté association dans un premier référendum.

Le ministre délégué aux Affaires parlementaires rappelle que le Livre blanc du 1er novembre 1979 traitait d'un mandat de réaliser la souveraineté-association alors que maintenant on envisage de négocier la souveraineté-association. Il précise que l'opposition va prétendre que ce glissement s'explique par l'échec du gouvernement aux dernières élections partielles.

Le Premier ministre rappelle qu'il s'est encore fait récemment poser la question à savoir ce qui arrivera après le résultat du référendum et il précise que cette question va surgir à partir du moment où la question référendaire sera déposée. Il signale que dans un tel contexte, il est préférable d'y répondre maintenant. Il propose à ses collègues l'un ou l'autre des textes suivants:

"A l'issue des négociations sur cette proposition, le gouvernement fera rapport à la population, la consultera par voie de référendum, avant d'engager définitivement notre avenir constitutionnel"

ou la formulation suivante:

"A l'issue des négociations sur cette proposition, la réalisation d'un changement de régime politique sera soumise à l'approbation de la population par voie de référendum".

Le Premier ministre mentionne qu'il se sent à l'aise avec cette dernière formulation puisqu'elle implique une nouvelle consultation de la population en cas d'échec ou de succès des négociations. Il mentionne qu'une telle formulation couvre toutes les hypothèses possibles.

Les membres du Conseil conviennent que cette formulation est adéquate.

Le Premier ministre mentionne que le troisième paragraphe du préambule pourrait maintenant se lire comme suit:

"A l'issue des pourparlers sur cette proposition, la réalisation d'un changement de régime politique sera soumise à l'approbation définitive de la population par voie de référendum".

et que la question référendaire pourrait maintenant se lire comme suit:

" Le Gouvernement du Québec a fait connaître sa proposition d'en arriver, avec le reste du Canada, à une nouvelle entente fondée sur le principe de l'égalité des peuples.

Cette entente permettrait au Québec d'atteindre un double objectif: acquérir le pouvoir exclusif de faire ses lois, d'utiliser ses impôts et d'établir ses relations extérieures, ce qui est la souveraineté - et, en même temps, maintenir avec le Canada une association économique comportant l'usage de la même monnaie.

A l'issue des pourparlers sur cette proposition, la réalisation d'un changement de régime politique sera soumise à l'approbation définitive de la population par voie de référendum.

ACCEPTEZ-VOUS, EN CONSEQUENCE, D'ACCORDER AU GOUVERNEMENT DU QUEBEC LE MANDAT DE NEGOCIER L'ENTENTE PROPOSEE ENTRE LE QUEBEC ET LE CANADA ?

OUI

NON


"

Suite à des remarques du ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme et du ministre des Affaires culturelles sur la légalité d'une telle question eu égard à la Loi sur la consultation populaire, le ministre de la Justice mentionne qu'il a fait étudier ce problème au cours des derniers jours, qu'il a attiré l'attention du Premier ministre à ce sujet, qu'il pourrait arriver que la formulation de la question que le Conseil des ministres vient de retenir soit modifiée pour y ajouter au début de chacun des paragraphes du préambule les mots "considérant que" ainsi que des points virgules à la fin de chacun de ces paragraphes.

Le Premier ministre mentionne que le ministre de la Justice pourrait maintenant étudier ce texte avec ses experts juridiques, quitte à ce qu'on lui suggère au besoin demain matin des modifications de forme.

La séance est levée à 1 h30.

Le chef de cabinet du Premier ministre mentionne au Premier ministre que le mot "définitive" apparaissant au troisième paragraphe du préambule n'apparaît nullement nécessaire pour la clarté de la question. Le Premier ministre convient que ce terme apparaît superflu et qu'il serait préférable de le biffer parce qu'il n'ajoute rien à la question.

A handwritten signature in black ink, reading "René Lévesque". The signature is written in a cursive, flowing style with a long horizontal stroke at the end.

LE REFERENDUM SUR LA SOUVERAINETE-ASSOCIATION

Le Premier ministre mentionne que les 41% de oui au référendum ont malgré tout permis au Parti québécois de faire progresser quelque peu son option puisqu'en 1973, 31% de la population appuyait la souveraineté-association.

Il souligne que le gouvernement doit s'interroger maintenant sur l'opportunité de participer à la conférence constitutionnelle convoquée par le Premier ministre du Canada et de tenir des élections partielles ou générales au cours des prochains mois. Il mentionne qu'il faut aussi préparer les structures du Parti en fonction de la nouvelle carte électorale. Il conclut que la campagne référendaire a été une bonne campagne honnête du côté du comité pour le Oui et beaucoup moins correcte à plusieurs égards du côté du Non.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières souligne que dans la partie francophone de Montréal, il semble y avoir eu un recul de l'option du gouvernement par rapport au vote obtenu par le Parti québécois en 1976.

Le ministre d'Etat au développement culturel signale qu'au moins 47% des francophones ont voté en faveur du Oui et il souligne que les forces vives de la société québécoise sont en faveur de la souveraineté-association. Il mentionne que l'échec du Oui au référendum est relié directement aux promesses solennelles du Premier ministre du Canada, à la peur du changement réel ou imaginé, ainsi qu'à une ignorance du fond de la thèse de la souveraineté-association. Il mentionne que le gouvernement doit accepter le verdict avec respect, mettre la souveraineté-association entre parenthèses au gouvernement et laisser au Parti québécois le soin de prendre sa décision en cette matière.

Il conclut que le gouvernement doit continuer à être un excellent gouvernement et débiter le processus de révision constitutionnelle en prenant l'offensive. Il souligne que le gouvernement doit présenter sa liste de réclamations minimales en matière de politique sociale, de main-d'oeuvre, de richesses naturelles, de culture, de communications, de recherche scientifique et de justice, tout en réclamant plus de pouvoir en matière économique. Il mentionne que le gouvernement doit aussi préparer un programme électoral en vue d'élections générales au printemps 1981 et tenir des élections partielles en août 1980.

Le Premier ministre souligne que la campagne de financement du comité pour le Oui a dépassé 4 000 000 \$ et a permis de recruter 35 000 nouveaux membres. Il signale que le Parti s'est aussi trouvé enrichi au point de vue ressources humaines grâce aux regroupements pour le Oui.

Le ministre de l'Education indique que la campagne référendaire a permis de constater que les éléments conservateurs de la société québécoise se sont alignés du côté du Non, alors que les éléments plus progressistes ont été en faveur du Oui et qu'il s'agit là d'un encouragement pour l'avenir. Il mentionne que le gouvernement se doit maintenant de présenter les revendications traditionnelles du gouvernement du Québec et participer aux discussions constitutionnelles de bonne foi sans nécessairement abandonner l'idée de la souveraineté-association. Il mentionne que son idée n'est pas définitive en ce qui concerne le moment de la tenue d'élections générales ou partielles. Il estime toutefois que le gouvernement ne devrait pas tenir d'élections générales avant que la liste électorale permanente ne soit disponible.

Le ministre délégué aux Affaires parlementaires mentionne qu'il faut bien mûrir la décision en ce qui concerne la date des élections générales. Il mentionne qu'en ce qui concerne les négociations constitutionnelles, il considère que le gouvernement doit faire ressortir les raisons pour lesquelles il se considère comme le meilleur porte-parole des intérêts québécois à la table des négociations. Il souligne aussi que l'étude des crédits des différents ministères reprendra en Chambre dès le début de juin en fonction de deux échéanciers qu'il leur soumettra.

Le ministre de l'Energie et des Ressources mentionne que les résultats du référendum n'augurent pas bien en ce qui concerne le résultat d'une élection générale. Il estime que le gouvernement devrait promouvoir son programme au niveau local, ainsi que dans le milieu des affaires. Il mentionne que dans la perspective d'une négociation constitutionnelle la crédibilité du gouvernement risque de diminuer si le gouvernement entrave l'amélioration du système constitutionnel actuel.

Le ministre des Affaires sociales considère que le gouvernement doit prendre l'initiative des négociations constitutionnelles et effectuer de véritables batailles sur des dossiers de contenu traditionnel, tout en gardant la souveraineté-association entre parenthèses. Il mentionne que le gouvernement doit convaincre la population qu'il est le meilleur négociateur et jouer en conséquence le jeu des négociations constitutionnelles à 100%. Il précise que le dossier du secteur social est l'un des meilleurs du gouvernement québécois à cette fin. Il conclut par ailleurs qu'il favorise la tenue d'élections partielles au printemps 1981.

Le ministre de l'Environnement mentionne que le gouvernement aurait dû prendre l'initiative de mieux vendre l'idée de souveraineté-association. Il signale également certaines déficiences dans l'organisation de la campagne référendaire. Il souligne que les élections générales devraient se tenir au printemps 1981.

Le ministre des Finances estime que le résultat du référendum est une catastrophe pour le Parti québécois et le Québec, puisqu'en 1973, 31% des Québécois avaient appuyé l'idée de l'indépendance, alors qu'en 1980, un concept dilué comme celui de la souveraineté-association, ayant obtenu des appuis des représentants d'autres partis, ne recueille que 41% des voix. Il mentionne que dans ce contexte, le Premier ministre du Canada pourrait même être intéressé à régler le dossier constitutionnel avec le gouvernement du Parti québécois. Il mentionne que le gouvernement fédéral n'a jamais précisé qu'il décentraliserait les pouvoirs et il conclut qu'il n'y a plus rien maintenant qui empêche le Premier ministre du Canada de régler le dossier constitutionnel à sa guise. Il croit que le gouvernement fédéral va continuer à centraliser les pouvoirs, sauf en ce qui concerne certains dossiers comme celui de la souveraineté culturelle. Il mentionne que le gouvernement québécois va devoir décider s'il se recycle ou non dans la négociation du fédéralisme renouvelé, quitte à susciter la naissance d'un parti indépendantiste au Québec.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation soulève certains problèmes d'organisation et de bureaucratie survenus lors de la campagne référendaire. Il mentionne aussi que le gouvernement québécois n'a pas été en mesure de contrer la propagande publicitaire du gouvernement fédéral. Il indique également que le gouvernement se doit maintenant de tenter de gagner la confiance des personnes âgées, des femmes à la maison et des personnes moins instruites.

Il signale par ailleurs que le gouvernement devrait faire payer aux étudiants étrangers le prix réel de l'éducation reçue au Québec et consacrer ces sommes d'argent à l'aide aux pays sous-développés.

Le ministre d'Etat au développement économique mentionne que, même si le gouvernement a démontré qu'il pouvait mieux gouverner que les autres partis, il devrait être plus détaché face au pouvoir et attendre que la souveraineté-association gagne des appuis avec le temps. Il ajoute toutefois qu'il craint une recrudescence de la violence si le gouvernement actuel ne conserve pas le pouvoir et il souligne que dans ce contexte, le gouvernement devrait attendre de voir le contenu des propositions du gouvernement fédéral en matière constitutionnelle.

Le ministre de la Fonction publique mentionne qu'au référendum, les Québécois ont fait confiance au Premier ministre du Canada et ont accepté de donner une dernière chance au fédéralisme. Il croit qu'en matière de négociations constitutionnelles, si le gouvernement s'avère trop exigeant, on lui fera porter l'odieux d'un échec. Par ailleurs, il mentionne qu'il préférerait que les élections générales se tiennent au printemps 1981.

Le ministre du Revenu signale que le pouvoir est utile pour faire avancer les idées et il mentionne que même si le gouvernement négocie le dossier constitutionnel, ça n'empêchera pas le Parti québécois de conserver l'option de la souveraineté-association. Il suggère que le gouvernement mette sur pied une commission qui consulte la population en cette matière et il conclut qu'une telle commission en arrivera rapidement à démontrer l'impossibilité du renouvellement du fédéralisme.

Le ministre des Affaires intergouvernementales indique qu'il n'est pas surpris du résultat du référendum et il conclut qu'il s'agit là malgré tout d'un bon résultat lorsqu'on examine l'évolution de la souveraineté-association depuis 1967. Il mentionne qu'à son avis le gouvernement devrait entamer les négociations constitutionnelles de dernière chance qui s'amorceront au cours des prochaines semaines et inviter le gouvernement fédéral à déposer ses propositions constitutionnelles pendant que le Québec maintiendra ses exigences minimales traditionnelles. Il précise que le gouvernement québécois devrait exiger que toutes les négociations constitutionnelles soient publiques de façon à permettre aux Québécois de suivre l'évolution de ce dossier. Il mentionne que lorsque ces négociations seront terminées, le gouvernement devrait faire rapport à la population. Le ministre ajoute qu'en ce qui le concerne personnellement, si l'on jugeait qu'il nuit à la crédibilité du gouvernement, il n'aurait pas d'objection à orienter différemment sa carrière plus rapidement que ce qu'il avait prévu. Il conclut que le gouvernement, sans être triomphaliste, doit être ferme et déterminé dans les négociations.

Le ministre des Affaires culturelles mentionne que les Québécois n'ont pas suivi le gouvernement parce qu'ils n'ont pas eu l'occasion de subir les mêmes expériences que la plupart des ministres dans le dossier constitutionnel. Il souligne que, conserver le pouvoir comme tel n'est pas une fin en soi, bien que cela puisse s'avérer un instrument utile pour permettre au gouvernement de faire réaliser à la population que le fédéralisme n'est pas réformable. Il croit que le gouvernement devrait entreprendre une négociation constitutionnelle axée sur les revendications traditionnelles des Québécois depuis 15 ans. Il mentionne que le cheminement d'une idée comme celle de la souveraineté-association est un cheminement lent et que le temps joue en faveur de l'acceptation d'un tel concept. Il souligne également que les Québécois qui vivent dans l'insécurité permanente ont été plus vulnérables face à l'ampleur de la publicité du gouvernement fédéral.

Le ministre de la Justice mentionne qu'à son avis le 41% de Oui est plus solide que le 59% du Non et que si le gouvernement négocie le dossier constitutionnel correctement, il sera en mesure de se gagner des appuis parmi les partisans du Non. Il signale qu'à son avis l'idée de la souveraineté-association a progressé, bien que la vitesse de croisière de la population ne soit pas aussi rapide que ne le voudrait le gouvernement. Il conclut que le gouvernement doit entreprendre les négociations constitutionnelles correctement, en respectant le verdict de la population et en préparant ses dossiers basés sur les revendications traditionnelles des Québécois, quitte à ajouter quelques éléments du Livre beige du Parti libéral du Québec.

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme signale qu'il peut s'avérer difficile pour la population de dissocier l'action du gouvernement du programme du Parti québécois en matière constitutionnelle. Il souligne que si le gouvernement accepte de négocier le fédéralisme renouvelé, il se trouve à accepter l'interprétation que ses adversaires ont fait à un Non pendant la campagne référendaire. Il mentionne que le gouvernement doit attendre que le gouvernement fédéral fasse les premiers pas et mette du contenu dans son fédéralisme renouvelé. Il ajoute qu'il ne détesterait pas que les élections partielles, que le gouvernement ne s'attend pas à gagner, se tiennent en juillet de façon à passer toute la mauvaise période au même moment.

Le ministre des Affaires municipales estime que le gouvernement doit se conformer à la décision de la population, négocier le dossier constitutionnel, donner une dernière chance au fédéralisme et mettre la souveraineté-association entre parenthèses.

Le ministre des Transports mentionne que le gouvernement doit négocier franchement et prendre aussi les moyens pour gagner les prochaines élections. Il ajoute que, même en négociant de bonne foi, les négociations vont déboucher sur un affrontement entre le gouvernement du Canada et le reste du Canada, et non pas avec le Québec.

La ministre d'Etat à la condition féminine mentionne qu'il pourrait s'avérer indiqué que le Premier ministre du Québec ne soit pas en même temps le président du Parti québécois. La ministre rappelle que le Parti québécois est un parti de coalition et que l'élément qui retenait cette coalition vient d'être défait au référendum. Elle mentionne que dans ce contexte, il ne faudrait pas que ce soit le président du Parti québécois qui aille négocier un nouveau constitutionnel comme chef du gouvernement québécois.

Le ministre de l'Immigration mentionne qu'un concept comme la souveraineté-association prend nécessairement du temps à être accepté. Il souligne que le gouvernement actuel est encore considéré comme le meilleur défenseur des droits des Québécois. Il souligne que le gouvernement se doit de négocier la réforme constitutionnelle à partir des revendications traditionnelles des Québécois et en s'assurant de bien informer la population de l'évolution du dossier.

Le ministre de l'Energie et des Ressources souligne qu'il faut faire valoir les demandes traditionnelles des Québécois et laisser aux Québécois le soin de se prononcer sur le résultat des négociations.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation mentionne que le gouvernement devrait négocier en fonction d'une approche de partage des pouvoirs entre les gouvernements.

Le Premier ministre conclut que le gouvernement doit accepter le verdict sans hargne, tout en défendant les intérêts traditionnels des Québécois et en s'assurant de négocier une égalité politique. Il souligne l'importance pour le gouvernement d'entreprendre ces négociations publiquement et de faire rapport à la population. En ce qui concerne le Parti québécois, il mentionne que le Parti devrait être en mesure de continuer à promouvoir la souveraineté-association sans se radicaliser, ni s'émietter. Il rappelle qu'il n'est pas question de chercher un bouc émissaire pour la défaite au référendum, compte tenu du fait que les membres du Conseil ont tous accepté solidairement la formulation de la question.

Le Premier ministre mentionne qu'il va déclarer que le gouvernement a essuyé une défaite et que la victoire du Non consiste en un dernier sursis accordé au fédéralisme. Il ajoute qu'il va aussi déclarer que le gouvernement participera aux négociations de bonne foi, même s'il considère que le fédéralisme renouvelé n'est pas la véritable solution au problème des Québécois. En ce qui concerne les élections partielles, il mentionne qu'elles devront être tenues de façon à ce que les comtés vacants soient représentés à l'Assemblée nationale à la prochaine session. En ce qui concerne les élections générales, il souligne qu'il faudrait rediscuter au mois d'août de l'opportunité de les tenir au printemps 81 ou à l'automne 1980. Il signale qu'il entend conserver la direction du gouvernement jusqu'aux prochaines élections.

Le ministre des Finances s'interroge sur l'opportunité pour le gouvernement de déposer en premier ses demandes en matière de réforme constitutionnelle, ou d'attendre des offres du gouvernement fédéral.

Le Premier ministre mentionne qu'il n'est pas nécessaire de trancher cette question dès maintenant, bien qu'il faudrait mettre la pression sur le gouvernement fédéral pour le forcer à mettre du contenu dans ses propositions.

Le ministre de la Fonction publique souligne que la balle est maintenant dans le camp du gouvernement fédéral.

Le ministre des Finances signale qu'il faut éviter le piège d'une négociation dossier par dossier et concentrer les négociations sur le contrôle de la dimension fiscale du dossier.

Le Premier ministre mentionne que le ministre des Finances pourrait préparer un dossier en ce sens pour la prochaine séance.

LES JALONS D'UNE POLITIQUE QUEBÉCOISE DE SÉCURITÉ DU REVENU DES PERSONNES ÂGÉES (Réf.: 107-0)

Le ministre d'Etat au développement social présente un mémoire daté du 17 avril 1980, portant sur les jalons d'une politique québécoise de sécurité du revenu des personnes âgées.

Le ministre expose à ses collègues que la très grande majorité des personnes âgées a un niveau de vie qui se situe autour du seuil de pauvreté défini par Statistiques Canada et qu'une fraction importante des personnes seules a un revenu nettement inférieur au seuil de pauvreté. Il souligne par ailleurs qu'il y a un vieillissement de la population québécoise lequel, joint à une diminution constante du taux de masculinité chez les personnes âgées, aura un impact majeur sur la nature et le coût des programmes gouvernementaux.